

Définition de la médecine légale.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0344

SourceBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Dambre, Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine 1859](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb302968456>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dambre, Ange Louis (? -- ?)

TITRE Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine, par A. Dambre,...

LIEU DE PUBLICATION Gand

DATE 1859/1867

EDITEUR Gand : H. Hoste (et Bruxelles, G. Mayolez) , 1859-1867

Définition de la med. légale. 341

"Elle est l'expression des rapports ~~de~~
qui les sc. médicales et naturelles peuvent
avoir sur la justice et la législation" (2)

"Par le rapport leur a fait les premières
Ani du cours du maître de droit, des
discussions de nos académies et de nos soc.
savants qui doivent l'éclairer.

La justice, par contre, ne demande du
secours qu'au médecin, que elle investit la
conscience du légal d'expert. Et lorsqu'elle
a le médecin elle ne peut se servir de ce
flambeau que lorsqu'il est sorti de la main
du médecin qui est positionnaire le qu.
médico-légal" (2)

H. Dancré. Traité de med.
légale (Grand. 1859)

1888

[Faint, illegible handwriting on aged paper]